

SEANCE DU 09 AVRIL 2024
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-020

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : TRAVAUX SUR LA CRECHE « LE PETIT PRINCE » / MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (AP-CP) N°2024-01

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

DELIBERATION n° DEL-2024-020 : TRAVAUX SUR LA CRECHE « LE PETIT PRINCE » / MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (AP-CP) N°2024-01

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

Comme évoqué dans la séance du conseil municipal du 28 juin 2023, le bâtiment de la crèche « Le Petit Prince » doit faire l'objet de travaux pour réhabiliter et réaménager les locaux existants et créer un espace de fabrication des repas.

Le plan de financement de l'opération a connu quelques évolutions tant en dépenses (actualisation du coût des travaux) qu'en recettes (retrait de certains financeurs identifiés initialement) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES			RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC		Montant
LOT 1 : REHABILITATION / REAMENAGEMENT DES LOCAUX	250 000,00 €	300 000,00 €	État / DETR	84 000,00 €
<i>dont Phase 1 (2024)</i>	<i>210 000,00 €</i>	<i>252 000,00 €</i>	CAF / FME	96 000,00 €
<i>dont Phase 2 (2025)</i>	<i>40 000,00 €</i>	<i>48 000,00 €</i>	Autofinancement	180 000,00 €
			<i>dont récupération possible FCTVA</i>	<i>59 000,00 €</i>
LOT 2 : FABRICATION D'UN ESPACE DE REPAS (2024)	50 000,00 €	60 000,00 €		
TOTAL	300 000,00 €	360 000,00 €	TOTAL	360 000,00 €

Les demandes de financement auprès des partenaires financiers, évoquées dans la précédente décision, seront donc actualisées.

Par ailleurs, dans une logique d'allocation optimale des crédits annuels, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme (AP) spécifique à cette opération.

Suivant le phasage prévisionnel des travaux, les crédits de paiement (CP) se décomposeraient ainsi :

AP TRAVAUX CRECHE N°2024-01	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Réhabilitation des locaux	252.000,00 €	48.000,00 €	300.000,00 €
Fabrication d'un espace de repas	60.000,00€	0,00€	60.000,00€
TOTAL	312.000,00€	48.000,00€	360.000,00€

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°DEL.2023.06.28-020 autorisant les demandes de subventions au titre de la DETR, du FME, du PIAJE et du Département de la Gironde,

Vu la délibération n°DEL.2023.10.04-016 autorisant la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

Après examen en Commission Finances / Ressources Humaines du 04 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Benjamin DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

Valide le plan de financement actualisé des travaux de la crèche municipale « Le Petit Prince »,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la DETR et du FME,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP 2024-01 « Travaux sur la Crèche Le Petit Prince » et à reprendre les crédits de paiement correspondants au budget primitif 2024,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur des crédits de paiement,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 09 avril 2024

Nicole FLOIRAC
Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



Béatrice de François
Maire de Parempuyre
Vice-présidente de Bordeaux Métropole

